

# Financer la transition écologique et énergétique

## Déclaration du groupe de l'UNSA

Pour l'UNSA, la priorité doit être la recherche, pour tous, d'une énergie économe et efficiente. Les exemples européens cités dans l'avis ne doivent pas rester des cas de bonnes pratiques. Cependant, il convient de dépasser le cadre national pour mettre en cohérence les modes de financement, déjà au niveau européen, car c'est au moins à ce niveau que les démarches concrètes tracées dans cet avis seront les plus incitatives pour lancer la transition vers de réels changements. À une échelle encore plus vaste, l'UNSA rejoint le rapporteur en affirmant que les efforts partagés sont les premiers pas vers une croissance nouvelle, source de prospérité.

L'UNSA considère avec le rapporteur que la dépense publique peut apporter une large contribution au financement de la transition écologique car il s'agit d'investissements qui dégageront, à terme, soit des ressources, soit des économies. L'hypothèse d'un emprunt qui viendrait compléter l'emprunt national de 2010 pourrait être explorée. Néanmoins, les contraintes énergétiques étant diversifiées en fonction du climat, la collecte de ces ressources et de ces investissements pourrait s'effectuer sur la base des structures territoriales.

L'UNSA insiste sur le fait que toute politique doit d'abord s'appuyer sur les bilans des expériences passées ou en cours afin d'éviter ou réduire les effets pervers ou négatifs des politiques précédemment mises en œuvre. À titre d'exemple, l'UNSA s'appuie sur celui de la loi de 2000 sur les énergies renouvelables en Allemagne qui, si elle a bien permis l'accroissement de la part des énergies renouvelables (23 %) dans l'ensemble de l'électricité produite, a eu aussi, comme effet, de considérablement augmenter la facture énergétique des particuliers et des entreprises.

En ce qui concerne le bilan sur l'efficacité des dispositifs actuellement en place, les typologies d'utilisateurs, les processus, les acteurs en charge de ces politiques, l'UNSA préconise que le système qui sera mis en place soit impérativement peu complexe (peu d'acteurs, des moyens stables dans le temps, identifiés et simples) et éventuellement incitatif (taux d'intérêt attractifs des prêts, assiette des bénéficiaires élargie, utilisation du régime fiscal pour pousser à l'action comme, par exemple, proposer un rabais des droits de mutation lors de l'achat d'une maison performante énergétiquement, moduler les taxes foncières ou d'habitation, moduler les tarifs des énergies...). Cela implique d'évaluer l'action des opérateurs et la démarche des producteurs afin que les moyens mis en œuvre soient les plus efficaces possibles. Cette évaluation doit s'appuyer sur une labellisation des actions visant la transition écologique et permettre à tous les acteurs parties prenantes (producteurs, constructeurs, financiers, consommateurs, habitants, etc.) de faire valoir leur point de vue.

L'énergie liée au logement et au déplacement est un élément du pouvoir d'achat. Mais, pour permettre aux habitants de bénéficier des améliorations par étape sans les rendre prisonniers du système du bouquet de travaux qui empêchent les plus défavorisés de mettre en place des mesures d'efficacité énergétique dans une courte période, en écartant ces personnes des aides

les plus intéressantes, c'est l'ensemble de la collectivité qui continue à consommer trop d'énergie.

L'UNSA propose, dans cet esprit, une progressivité et une structuration des aides, tant directes (prêts, subventions) qu'indirectes (crédits d'impôts). Cependant, il convient d'éviter les effets d'aubaine qui ne verraient dans ces aides qu'une méthode de défiscalisation pour les contribuables ou d'amélioration des marges par les producteurs.

L'UNSA formule de fortes réserves sur un renchérissement brutal de l'énergie avant toute amélioration des transports en commun ou des immeubles, qui conduirait les plus démunis vers la spirale de la précarité (logements trop coûteux, éloignement du travail, transports inadaptés, donc choix de ne plus travailler car cela ne vaut pas le coup...). Le « signal-prix », dont l'UNSA approuve le principe, doit prioritairement permettre aux particuliers, comme aux entreprises, d'élaborer des choix stratégiques en anticipant les coûts futurs. Il ne doit pas être un facteur de rupture d'égalité de traitement ni un élément de fracture énergétique.

D'une manière générale, l'UNSA souligne la nécessité d'envisager les mesures dans leur globalité et non disjointes du contexte. L'exemple du bonus-malus en France démontre que la lutte, mal gérée, contre le réchauffement climatique, peut conduire à une augmentation d'autres pollutions par la consommation de gazole (micro particules et dioxyde d'azote NO<sub>2</sub> notamment pour les moteurs Diesel). Elle se prononce également pour la formation des opérateurs (essentiellement des artisans en France) et la mise en place de référents locaux, voire de tuteurs, pour jouer le rôle d'assistance à la maîtrise d'œuvre. Au-delà de cet accompagnement, une assistance serait également utile pour l'évaluation de la progression en vue d'atteindre des objectifs en matière d'économies réalisées et donc pour la validation de la bonne utilisation des aides accordées.

Globalement, l'UNSA a approuvé les orientations de l'avis. Elle l'a voté favorablement.